ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

DOM-ROM : La Réunion

Question écrite n° 38294

Texte de la question

M. Élie Aboud interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur l'attaque mortelle d'un requin à La Réunion. En effet, ce triste évènement porte aujourd'hui à cinq le nombre de morts des suites d'une attaque de squale, faisant de La Réunion la première région du monde où l'on décède de ces accidents. Ces statistiques peuvent s'expliquer du fait du retard qu'a pris l'île dans la mise en oeuvre de politiques de prévention. La mesure de prélèvement du requin, décrété par le préfet, ne constitue pas une solution pertinente car elle n'endiguera pas la prolifération des squales sur les côtes. Il a en effet été établi que la multiplication de ces attaques est due à plusieurs facteurs, dont la difficile conciliation entre tourisme et écologie. Ainsi, le rejet des déchets de pêche dans la mer attire les requins en quête de nourriture qui s'accoutume à la chasse en bord de plage. En même temps, le développement du tourisme de masse en bordure côtière multiplie les risques. Il lui demande donc de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il compte adopter afin d'endiguer cette prolifération.

Texte de la réponse

La mise en oeuvre du plan gouvernemental « Pour une politique active de prévention du risque requin », dans un contexte dramatique dans lequel l'île de la Réunion a connu 13 attaques au cours des trois dernières années, a permis de poser les bases d'un dialogue constructif avec l'ensemble des acteurs de ce dossier. Des avancées significatives, notamment les messages de prévention, les travaux d'harmonisation des réglementations existantes avec les 19 maires des communes littorales ou le site internet dédié au risque requin ouvert depuis le 1er octobre 2013 sont des exemples de cette mobilisation. L'arrêté interdisant la pratique du surf et des activités nautiques sur les côtes non protégées de la Réunion a été reconduit par le Préfet. L'étude Ciguatera 2 sur les bases du protocole dédié et la contribution financière prévue selon une répartition en cours de finalisation témoignent de l'implication dans le temps de l'Etat. Il apparaissait également nécessaire de franchir une nouvelle étape en favorisant la création d'un véritable centre d'appui et de ressources dans la gestion du risque requin sur le long terme. Les services du ministère souscrivent pleinement à cette démarche novatrice qui aidera à endiguer ce risque majeur pour l'île de la Réunion.

Données clés

Auteur : M. Élie Aboud
Circonscription : Hérault (6e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 38294
Rubrique : Outre-mer
Ministère interrogé : Transports, mer et pêche
Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clée(s)

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE38294

Question publiée au JO le : 24 septembre 2013, page 9888
Réponse publiée au JO le : 18 mars 2014, page 2700